



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 19

Excusés : 7

Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois et le 30 juin 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 23 juin deux mil vingt-trois.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Julien DETREZ, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Claudine DE RIVAS, Denis BARROERO, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Antoine BRUNO a donné procuration à Patrick LAMBERT,

Madame Marie-Aude PEZERIL a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM,

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS,

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,

Absents :

Mesdames Messieurs Lucas GILLY, Bernadette BONZOM, Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20230630-DEL2023-62-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

DCM N°2023-62 : Acquisition de bons d'achat Decathlon pour les bacheliers Saint-Mitréens

Rapporteur : Christelle Pakulic

Il est indiqué à l'assemblée que dans le cadre de la cérémonie des bacheliers qui se tiendra le 8 juillet prochain, la commune offre à tous les bacheliers Saint-Mitréens un bon d'achat d'une valeur de 20€ provenant du magasin Decathlon Martigues.

Il est précisé qu'environ 60 lycéens Saint-Mitréens sont inscrits au baccalauréat 2023 et sont donc susceptibles de recevoir un bon d'achat.

L'exposé du rapporteur entendu,

Considérant l'organisation de la cérémonie des bacheliers le 8 juillet prochain,

Considérant la volonté municipale de récompenser les bacheliers saint-mitréens, et qu'à ce titre, l'équipe municipale souhaite offrir des bons d'achat d'une valeur de 20 € à chaque lauréat,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'attribution d'un bon d'achat aux bacheliers résident sur la Commune à l'occasion de leur réussite à l'examen 2023 du baccalauréat.

FIXE à 20 euros (vingt euros) le montant de ce bon d'achat.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent GOYET



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application
site Internet www.telerecours.fr »

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20230630-DEL-2023-62-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception en préfecture : 06/07/2023